

**COMMUNE
DE SAINT-NIC**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 13

Date de convocation : 20 septembre 2023

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Jérôme KERSALÉ, Marc BALAYER, Hervé GUILLOU, Monique BESCOU, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NEDELEC

Excusés : M. Emmanuel CAPITAINE (Pouvoir à E. MAHO), Gilles MOLAC (Pouvoir à B. DANION), M. Fabrice LE BERRE (pouvoir à J-P CANN)

Secrétaire de séance : Jean-Michel BIRIEN

DB2023-29

ADHESION BRUDED

NOTE DE SYNTHÈSE

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'association « Bretagne rurale et ruraine pour un développement durable » (BRUDED) a été créée en 2005 sous l'impulsion de communes rurales qui s'engagent pour que les centres-bourgs soient vivants et attractifs.

Le but de cette association est de promouvoir un aménagement local dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

En adhérant à BRUDED, chaque collectivité s'engage à :

- s'appuyer sur le réseau pour mettre en perspective ses projets au regard des critères de développement durable ;
- innover pour rechercher des solutions humaines et techniques adaptées aux enjeux de nos territoires ;
- partager ses expériences et promouvoir des réalisations et démarches pour contribuer à l'essor d'une dynamique de développement durable et solidaire sur le territoire ;
- participer activement et autant que possible à la vie du réseau dans un esprit d'ouverture et de solidarité.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'adhérer à l'association BRUDED jusqu'à avis contraire du conseil municipal qui devra dans ce cas informer l'association de sa décision de quitter le réseau avant le 31 mars de l'année en cours,

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 029-212902563-20230928-DB2023_29-DE

DESIGNE les représentants suivants :

* représentant titulaire : Annie KERHASCOET

* représentant suppléant : M. Hervé GUILLOU

ACCEPTE de verser la somme de 0,25 €/habitant (population totale INSEE 204), soit 193,75 € à l'association pour l'adhésion (le montant de l'adhésion étant de 0,25 €/habitant/an).

Pour extrait conforme
Le 26 septembre 2023
Le Maire,
Annie KERHASCOET

Le secrétaire de séance
Jean-Michel BIRIEN



Certifié exécutoire

